



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Élargissement de l'aide médicale à mourir : l'AREQ tient à être entendue dans la consultation publique

Québec, le 29 novembre 2019 – [L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) accueille aujourd'hui avec beaucoup d'ouverture l'annonce d'une vaste consultation publique dans le but d'élargir l'aide médicale à mourir (AMM) aux personnes inaptes, par la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'AREQ a pris part aux travaux relatifs à l'AMM depuis les toutes premières [consultations de 2010](#) sur la question de mourir dans la dignité. Aujourd'hui, notre association affirme son intention de participer activement à cette nouvelle consultation afin d'y amener sa réflexion et les consensus qui se sont dégagés de ses travaux.

« Pour nos membres, le dossier de l'aide médicale à mourir est définitivement une priorité. Il est fondamental que toute législation à cet effet soit travaillée de manière non partisane et dans le respect. En 2018, l'AREQ a d'ailleurs mis sur pied un groupe de travail sur l'aide médicale à mourir afin de suivre ce dossier de près et qui nous a d'ailleurs émis récemment plusieurs recommandations », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Enfin, en préparation de cette nouvelle consultation du gouvernement, l'AREQ analysera attentivement le rapport d'experts rendu public aujourd'hui sur la possibilité d'élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes inaptes.

#### À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications  
Cell : 418 802-1357 / Courriel : [labrecque.samuel@areq.lacsq.org](mailto:labrecque.samuel@areq.lacsq.org)